

JOYEUX NOËL !



A l'occasion du temps
des fêtes le Service
budgétaire sera fermé à
partir du 20 décembre
nous serons de retour le
6 janvier 2014



Dans cette édition vous retrou-
verez:

- * Régime volontaire d'épargne retraite;
- * Comment les épiceries vous manipulent;
- * Les vendredis sans crédit;
- * Le Black Friday a atteint le Québec;



RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE

L'employeur aura l'obligation d'instaurer le régime dans son entreprise mais n'aura pas l'obligation d'y contribuer financièrement.



Dans le but d'encourager les travailleurs à économiser pour leurs vieux jours, le gouvernement du Québec a adopté récemment le projet de loi 39 appelé *Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (RVER)*. Le projet de loi prévoit que les entreprises québécoises comptant cinq employés et plus **qui n'offrent actuellement aucun régime de pension** devront offrir à leurs employés la possibilité de contribuer à un RVER. Ces régimes volontaires seront offerts autant aux travailleurs autonomes qu'aux salariés. Ces derniers y seront inscrits automatique-

ment par leur employeur, qui lui n'aura pas l'obligation de contribuer.

Le projet de loi décrète que les régimes volontaires d'épargne retraite seront administrés par des assureurs, des sociétés de fiducie ou des gestionnaires de fonds d'investissement et que ceux-ci devront à cette fin être titulaires d'une autorisation de l'Autorité des marchés financiers. De plus, les régimes devront être enregistrés auprès de la Régie des rentes du Québec.

Ce projet de loi entrera en vigueur le 1er janvier 2014 et créera de nouveaux droits pour les employés .

Saviez vous que plus de 60% des travailleurs québécois n'ont aucun régime complémentaire de retraite.

Selon la CSN, cette solution n'est pas avantageuse pour les salariés et ne fait que reporter le problème

Le régime volontaire d'épargne retraite ne sera pas la solution selon le syndicat. Selon eux, cette solution n'est pas avantageuse pour les salariés et ne fait que reporter le problème considérant que la majorité des travailleuses et des travailleurs n'ont aucun régime complémentaire de retraite. Selon eux, le gouvernement fait porter un lourd poids sur les individus alors que ceci est un problème collectif alors la solution devrait être collective.

La CSN est bien sûr favorable à l'épargne individuelle, mais elle croit que les em-

ployeurs ont ce devoir envers leurs employés. Le syndicat se pose encore des questions sur les raisons pour lesquelles le gouvernement s'est empressé d'instaurer ce nouveau régime alors qu'un comité a été formé pour analyser le système de retraite.

La CSN et d'autres organisations sont unanimes, ils croient qu'on devrait procéder à une consultation auprès des syndicats, du gouvernement et des employeurs pour trouver la meilleure solution ensemble.



COMMENT LES ÉPICERIES VOUS MANIPULENT



Les étiquettes rouges

Souvent liées au rabais, le consommateur s'habitue à l'association du rouge et des prix intéressants. Certains commerçants utilisent ces étiquettes sans qu'il y ait nécessairement de rabais!

Les chariots surdimensionnés

En proposant des chariots trop gros pour nos besoins habituels, les épiceries nous encouragent à acheter davantage.

Les indispensables partout

Pour être certains que vous allez dans toutes les directions, les épiceries placent les produits essentiels partout dans leurs magasins. Les œufs dans un endroit, le pain à l'autre bout etc.

Prix coûteux à portée de main

Les épiceries savent que les clients pressés n'ont pas le temps de chercher le produit le moins cher. Ils placent donc les produits coûteux en bout de rayon, car c'est là que vous vous servez en premier quand vous

Dès que vous entrez dans une épicerie, sans le savoir, vous êtes déjà réceptif à certains codes.

n'avez pas le temps de magasiner.

Le fond pour le lait

Les produits laitiers sont généralement placés tout au fond du magasin... ce qui vous oblige à passer devant plein d'autres produits tentants.

Toujours froid

Avez-vous remarqué qu'il fait froid à l'épicerie? Cette fraîcheur permet surtout de masquer les mauvaises odeurs qui pourraient vite se propager dans les rayons.

Rien que pour vos yeux

Les produits les plus chers sont positionnés à hauteur des yeux, ce qui rend leur achat plus facile. Au contraire, les produits qui alimentent moins les profits sont placés tout en bas et tout en haut des rayons.

Et les yeux de vos enfants

Les produits destinés à vos enfants sont placés à hauteur de leurs yeux. Surtout près des caisses, où nous devons patienter.

Des couleurs chaudes

Dans les endroits où ils veulent vous faire rester longtemps, les épiceries ont peint les murs de couleurs chaudes, comme le rouge.

L'impulsion bien placé

Les chaînes d'épicerie savent aussi que certains produits sont souvent achetés sur un coup de tête. C'est le cas des articles placés près des caisses: piles, gomme, revues.

Des suggestions ici et là

Les employés de certains commerces sont entraînés pour vous encourager à consommer davantage, exemple: un chausson avec ça? Un 6/49? Une carte de crédit?

Donner des noms accrocheurs

Un thé aromatisé noir, c'est intéressant, mais un thé aromatisé qui s'appelle « Nuit d'orage biologique » vous ne pouvez vous en passer.

Source: MSN FINANCES



DONNEZ CONGÉ À VOTRE CARTE DE CRÉDIT

Les vendredis sans crédit

La fédération canadienne de l'entreprise indépendante a mis sur pied une campagne pour encourager les consommateurs à payer comptant ou utiliser Interac plutôt que les cartes de crédit.

La campagne a pour but de soutenir les commerçants qui ont des frais chaque fois que nous utilisons notre carte de crédit pour payer nos achats (2% à 3,5% de la vente). Les commerçants veulent sensibiliser également les consommateurs en soulignant l'utilisation excessive du crédit qui occasionne le surendettement.

Selon des données récentes de Statistique Canada, le consommateur moyen a maintenant une dette d'environ 27 000 \$, sans compter l'hypothèque. En novembre 2012, l'endettement total imputable aux cartes de crédit approchait les 74 milliards de dollars à l'échelle canadienne, soit plus de 2 000 \$ par habitant.

Le Service budgétaire vous encourage à payer vos achats comptants ou au moyen d'Interac d'autant plus si vous vous servez de votre carte de crédit non pas comme un mode de paiement mais comme dépanneur. Nous vous suggérons plutôt de vous poser les questions « En ai-je vraiment besoin? En ai-je les moyens?

Congelez-la
tous les vendredis!



Saviez-vous que :

Les commerçants paient chaque année de 5 à 7 milliards en frais de traitement des paiements par cartes de crédit et que les consommateurs risquent que ces frais leurs soient refileés par l'augmentation sur le prix des marchandises.

NOUVELLES EN BREF

Formation « Le courant avant le profit »

Après le congé des Fêtes, nos membres seront sollicités pour participer à une formation offerte par le MEPAC SLSJ-CC.

Cette formation propose de réfléchir collectivement aux impacts des hausses d'électricité ainsi qu'aux alternatives possibles à ces hausses.

Les participants pourront mieux comprendre le détournement de mission d'Hydro-Québec et les enjeux qui en découlent.

Si cette formation vous intéresse veuillez nous le faire savoir en nous téléphonant au 418 668-2148

Chambre des notaires

Vous avez des questions légales concernant la famille, le couple, succession, testament et immobilier. Vous vivez des moments difficiles tels une séparation ou le décès d'un être cher et vous avez des questions sur les procédures à suivre et par où commencer? La chambre des notaires du Québec offre un service de consultation gratuit. Plusieurs moyens de communication sont offerts, tel que visiter le site internet www.cnq.org, leur écrire un courriel sur leur site ou encore téléphoner au 1-800-263-1793.

LE BLACK FRIDAY A ATTEINT LE QUÉBEC



Comme un virus qui se propage, le célèbre Black Friday qui fait rage à tous les ans aux États-Unis semblerait avoir atteint les commerces du Québec.

Dans le but de stimuler les ventes du temps des Fêtes, les commerçants du Canada ont emboîté le pas et nous offrent maintenant à chaque année des rabais alléchants soit avec le vendredi fou ou le cyber lundi.

L'engouement n'est pas aussi fort au Québec si l'on compare avec le reste du Canada et les États-Unis, mais toute cette publicité influence tout de même les consommateurs québécois. Tout comme le Boxing Day, le vendredi fou attire un grand nombre de consommateurs. Cet enthousiasme face à ces grands soldes rend vulnérables les consommateurs à dépenser au-dessus de leur moyen. Les consommateurs sont attirés par les rabais à un tel point que pour plusieurs acheter à prix courant devient une exception. Ce

phénomène amène donc une surconsommation pour des biens et des services qui ne sont pas réellement un besoin, mais la possibilité de faire de bonnes affaires est souvent trop tentante. Quelques spéciaux particulièrement pour les appareils électroniques, les vêtements et les jouets en valent la peine, mais armez-vous de patience et arrivez tôt.

En 2009, une étude menée par Ryan Howell, professeur assistant de psychologie de l'Université d'État de San Francisco, a démontré que l'expérience d'achat permettait de se sentir bien mieux que de posséder le bien en question.

QUAND L'OPC SE PORTE À LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR



L'Office de la protection du consommateur poursuit Bell Mobilité faisant également affaire sous le nom de Virgin Mobile.

Depuis le 30 juin 2010, de nouvelles règles sont en vigueur concernant les contrats de services de télécommunications, dont les contrats de téléphonie cellulaire.

Suite à l'entrée en vigueur de ces règles, l'OPC a mené un vaste programme de surveillance à l'endroit des entreprises de télécommunications. C'est dans ce contexte que l'Office est intervenu cette semaine auprès de Bell, comme il pourrait le faire auprès d'autres entreprises de ce secteur dans un avenir rapproché.

Des constats d'infraction comportant 305 chefs d'accusation ont été émis. Si l'entreprise était reconnue coupable de l'ensemble de ces infractions à la Loi sur la protection du consommateur, elle pourrait avoir à déboursier des amendes allant jusqu'à 3 279 270 \$.

L'Office reproche à Bell Mobilité de ne pas avoir respecté la loi en insérant dans les contrats des clauses qui sont interdites par la loi. D'autres accusations portent sur le calcul des frais de résiliation des contrats, qui n'est pas conforme à la loi.